

Compte-rendu

Conseil municipal du 5 mars 2018

Le conseil municipal de la commune de Sanvignes-les-Mines s'est réuni le lundi 5 mars 2018, à 20 heures, en Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire

Ordre du jour :

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2018
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

- **Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE**
- Subvention au COS de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau
- **Affaires financières et culturelles - Rapporteur : F POIRRIER**
- Débat d'Orientation budgétaire
- Dotations de la C.U.C.M. et attribution de compensation 2018
- Convention de partenariat pour l'exposition « expérience d'art numérique intercommunale »
- **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Rapporteur : C LHOTE**
- Convention relative au fonctionnement du C.I.S.P.D. et aux participations financières des communes membres
- **Affaires scolaires - Rapporteur : N GRANDO**
- Participation des communes membres du RASED aux frais de fonctionnement
- **Affaires sportives et associations sportives - Rapporteur : F GRAS**
- Tarifs de la course nature des lacs et reversement de 1€ par coureur à la Ligue contre le cancer.
- Subventions 2018
- **Associations non sportives - Rapporteur : Y DOUHARD**
- Subventions 2018
- Convention d'objectifs 2018 avec le Comité des Fêtes de Sanvignes

Questions diverses

Le Maire procède à l'appel nominal

Présents : M. LAGRANGE, Mme FILLEUX, M. FOURRIER, Mme POIRRIER, M. BOGUET, Mme GRANDO, Mme CHAVOT, M. CANÉ, M. GAGNARD, M. DEFACHELLE, M. REBET, M. DOUHARD, Mme PERRIN, M. SOSSNA, Mme GUILBAUT, M. GRAS, Mme ROUSSEAU, M. SIKON, M. JOUTY, M. PICHARD, Mme MATHOUX

Excusés : M. LHOTE qui a donné pouvoir à Mme FILLEUX
Mme MÉNARD qui a donné pouvoir à Mme POIRRIER
Mme RODRIGUES qui a donné pouvoir à M. CANÉ
Mme BARREAU qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE
Mme ANDRÉ qui a donné pouvoir à M. FOURRIER

M. Jean-François SIKON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Maire n'a pas pris de décision dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. depuis la séance du 29 janvier 2018.

1. Subvention au COS de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau

Le montant de la subvention au C.O.S. est calculé par rapport à la masse salariale. En 2017, elle s'élevait à 23 136.62 €, elle s'élèvera à 23 540.98 € en 2018 (1.20% d'une base de 1 961 748.38 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 23 540.98 € au C.O.S. de la C.U.C.M. pour l'année 2018. Le Maire ajoute que les agents de Sanvignes-les-Mines sont très utilisateurs des prestations proposées.

2. Débat d'Orientation Budgétaire

Mme POIRRIER, adjointe aux finances : « le débat d'orientation budgétaire, obligatoire dans les villes de plus de 3 500 habitants n'est pas soumis au vote.

C'est un préambule au budget qui permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité.

La loi de finances 2018 et les prévisions à l'horizon 2018-2022 auront des impacts sur la fiscalité et les finances des communes.

Un des objectifs pour 2022 est d'atteindre une baisse de 58 milliards d'euros du déficit public du pays. Les administrations publiques locales y contribueront à hauteur de 27% alors qu'elles ne pèsent que 19% des dépenses publiques.

La réforme de la taxe d'habitation prévoit plusieurs phases de dégrèvement. Cette réforme serait sans impact sur le produit perçu par les collectivités. Les taux global et d'abattement seraient figés au niveau de ceux appliqués en 2017. En 2018, le conseil municipal votera le produit de T.H. attendu comme chaque année. L'Etat se substituera au contribuable pour le paiement d'une partie de celui-ci.

Dans ce contexte, nous allons continuer à maîtriser nos dépenses réelles de fonctionnement qui ont déjà baissé de 1.8% entre 2016 et 2017. Dans le même temps, les recettes ont augmenté de 1.5%. Cela permet à la commune d'afficher un niveau d'épargne favorable à l'engagement d'une politique d'équipement.

En termes de ratios :

- Les dépenses de fonctionnement sont supérieures à la moyenne de la strate, les recettes le sont également,
- Le produit des quatre taxes est inférieur à la moyenne mais nous connaissons la faiblesse de notre potentiel fiscal,
- L'encours de la dette est inférieur à celui des villes de même strate démographique.

Les orientations 2018 seront toujours le maintien des taux d'imposition pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages, la poursuite des économies sur les charges de fonctionnement tout en maintenant notre qualité de services, le maintien des subventions aux associations.

Sur le terrain des investissements, nous poursuivrons une politique active avec des projets pour lesquels la recherche de financements extérieurs est la règle afin d'avoir un recours minimum à l'emprunt. D'ailleurs, au dernier conseil municipal, des délibérations ont été prises pour demander des subventions.

Tous les engagements se feront de façon prudente et réfléchie en tenant compte de nos capacités financières.

On peut féliciter les services de s'attacher à être prudents dans l'utilisation de leurs crédits.

Notre ambition est de veiller à une utilisation rationnelle des deniers publics tout en maintenant une qualité de service à tous nos concitoyens. »

Le Maire ouvre le débat. Les recettes sont hypothétiques, notamment à cause de la méconnaissance des bases. La municipalité a adopté une ligne de conduite : ne pas répercuter les décisions prises par le gouvernement en matière de fiscalité ou de dotations sur les contribuables locaux. Avec la réforme de la taxe d'habitation, la commune n'a pas de marge de manœuvre.

Il rappelle que les emprunts sont souscrits pour l'enrichissement du patrimoine : crèche, espace...

S'agissant de l'imposition locale, Mme POIRRIER précise que la recette attendue en 2017 s'élevait à 2 044 003€ et que celle réellement perçue s'élevait à 2 037 401 € soit 6 602 € en moins. En 2018, le coefficient de revalorisation des bases s'élève à 1,2%, le produit estimé à taux constant s'élèverait à 2 061 635 €.

M. LAGRANGE propose d'être prudent et de minorer cette recette.

M. PICHARD demande si on connaît le montant de la dotation globale de fonctionnement ?

M. LAGRANGE répond que non et que les dotations sont souvent notifiées après le vote du budget.

M. JOUTY demande pourquoi le pourcentage des charges de personnel a autant augmenté entre 2016 et 2017.

M. LAGRANGE répond que c'est lié au versement d'une indemnité de départ volontaire en 2017, au glissement vieillesse technicité et que la hausse est mécanique quand les autres dépenses de fonctionnement baissent.

M. JOUTY souhaite que le budget du personnel soit maîtrisé.

Mme POIRRIER répond que les charges de personnel augmentent à effectif constant à cause du G.V.T. (glissement vieillesse technicité).

M. LAGRANGE conclut le débat d'orientation budgétaire en remerciant les services qui font vivre le budget voté par les élus.

Le conseil municipal acte la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018.

3. Dotations de la C.U.C.M. et attribution de compensation 2018

La C.U.C.M. a notifié les montants pour l'année 2018. La dotation aux charges de centralité s'élève à 115 903 € et la dotation de solidarité communautaire à 28 224 € ; elles sont versées par la communauté par douzième.

La commune est redevable de l'attribution de compensation qui s'élève à 308 744.11 €.

Adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.

Le Maire ajoute que la réflexion sur la mise en place d'un nouveau pacte financier avance à la communauté et qu'il devrait aboutir au prochain renouvellement des équipes municipales.

4. Convention de partenariat pour l'exposition « expérience d'art numérique intercommunale »

La convention de partenariat proposée est intercommunale. Les villes de Blanzly, Montceau-les-Mines, Saint-Vallier et Sanvignes-les-Mines accueillent à tour de rôle une exposition qui sera cette année : « Dessins des sons » par la compagnie LUDICART. Elle se tiendra à Blanzly, espace François Mitterrand, du 7 au 28 mars 2018 et est destinée aux élèves du CP au CM2.

La ville de Blanzly prendra en charge l'organisation matérielle et administrative du projet. Son coût s'élève à 3 100 € et sera réparti au prorata de la population soit :

- 17% pour la ville de Blanzly soit 527 €,
- 50% pour la ville de Montceau-les-Mines soit 1 550 €,
- 22% pour la ville de Saint-Vallier soit 682 €,
- 11% pour la ville de Sanvignes-les-Mines soit 341 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention proposée et autorise le Maire à la signer.

Le Maire considère que ces actions intercommunales, au niveau du bassin minier, mériteraient d'être plus valorisées.

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Rapporteur : J.C. LAGRANGE

5. Convention relative au fonctionnement du C.I.S.P.D. et aux participations financières des communes membres

M. LAGRANGE rappelle qu'à l'arrivée du nouveau Sous-Préfet et du nouveau commissaire, il avait émis le souhait que le réseau se structure. Seule l'action « lutte contre les violences intrafamiliales » l'était grâce à l'implication des travailleurs sociaux.

Les problèmes d'incivilités ou d'insécurité ne s'arrêtent pas aux limites géographiques de chaque commune, ils sont partagés sur l'ensemble du bassin de vie.

Cette demande a été entendue par les communes partenaires d'où la proposition de convention soumise au conseil municipal. Le document formalise la volonté de travail en commun, la coordination et l'animation des groupes de travail sont assurées par le personnel de Montceau-les-Mines dont le chef de la police municipale. Chaque commune participe financièrement à hauteur d'un euro par habitant et par an.

La convention prend effet à la date de signature par les partenaires, pour une durée d'un an prorogeable par tacite reconduction.

D'ores et déjà, le Maire constate une évolution positive sur l'échange d'informations. Récemment une réunion s'est tenue à Sanvignes avec un représentant de la Préfecture, le bailleur social, la commune et le coordonnateur sur les problèmes constatés à la cité Beauséjour. Il rappelle que Christian LHOTE et Kévin MAUJEAN sont référents pour cette démarche, tout comme ils le sont pour faire vivre le réseau des citoyens vigilants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention proposée et autorise le Maire à la signer.

6. Participation des communes membres du RASED aux frais de fonctionnement

Le R.A.S.E.D. (réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficultés) rattaché à la commune de Sanvignes-les-Mines accueille également les élèves des écoles de Saint-Vallier, Saint-Bérain-sous-Sanvignes et d'une partie des écoles de Montceau-les-Mines. Sanvignes-les-Mines supporte les coûts de fonctionnement de la structure (hormis le personnel). En 2017, la ville de Saint-Vallier avait refusé de participer puis s'est ravisée. Le montant de la participation de cette commune a donc été ajouté aux crédits alloués au R.A.S.E.D.

Le rapporteur propose de demander une participation financière d'un montant de 1.25 € par élève inscrit dans les classes maternelles et élémentaires ; les effectifs pris en compte sont arrêtés à la rentrée des vacances de la Toussaint 2017. Ces participations seront affectées aux crédits de fonctionnement 2018 du réseau.

Le montant de la participation financière pour le RASED est adopté à l'unanimité.

M. PICHARD a entendu parler de la fermeture de deux classes au collège ; il demande au Maire s'il a des informations sur le sujet ?

M. LAGRANGE dispose d'informations. L'éducation nationale applique des ratios, en-dessous de 60 élèves, deux classes sont considérées comme suffisantes, avoir 30 élèves par classe étant acceptable dans le secondaire. Or les effectifs prévisionnels de 3^{ème} à la rentrée 2018/2019 sont inférieurs à 60. Il en est de même pour les futurs 6^{ème}. Pour le maintien de 3 classes, le D.A.S.E.N. veut qu'on lui prouve la présence d'un effectif supérieur à 60 élèves à la rentrée. Le Maire a reçu M. DUPRÉ à ce sujet et l'a invité à prendre contact avec les parents qui envisageraient d'inscrire leur enfant dans un autre établissement.

Mme POIRRIER indique que certaines années sont « creuses » en termes de démographie et que les années suivantes peuvent être meilleures et permettre d'avoir à nouveau trois classes. Elle a eu l'occasion de le constater dans son cadre professionnel.

M. PICHARD souhaiterait que les parents des élèves de CM2 soient sensibilisés sur cette question. Les élus doivent prendre leur responsabilité mais les parents aussi.

Cette affirmation est partagée par le Maire.

7. Tarifs de la course nature des lacs et reversement de 1€ par coureur à la Ligue contre le cancer.

La quatrième édition de la course des lacs est organisée en partenariat avec le comité des fêtes de Sanvignes et au profit de la Ligue contre le cancer. Elle se déroulera le dimanche 25 mars et quatre courses sont programmées :

- Départ à 11h pour la course nature des lacs (13.3 km), tarifs : 10 € dont 1 € reversé à la Ligue contre le cancer pour une inscription à l'avance ou 12 € (dont 1 € reversé) pour une inscription sur place ;
- Départ à 11h30 pour la course des poussins (1 km), gratuite ;
- Départ à 12h pour la course des benjamins et minimes (2 km), gratuite ;
- Départ à 12h30 pour la course des familles et associations (4.3 km), tarif : 2 € au profit de la Ligue contre le cancer.

Le rapporteur propose d'adopter ces tarifs pour l'édition 2018 de la course nature des lacs. Ils sont adoptés à l'unanimité.

M. GRAS remercie les partenaires et le personnel qui s'investissent pour garantir le succès de cette manifestation.

8. Subventions 2018

M. GRAS rappelle que le calcul des subventions n'est pas aléatoire mais lié à des critères et à un nombre de points, croisés avec les comptes de résultat des associations.

Il propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations de Sanvignes	Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
Avant-garde	2 200 €		2 200 €
Club nautique	1 600 €	250 € ¹	1 850 €
BNSSA	400 € (2x200€ alloués à des jeunes qui s'inscrivent à cet examen)		
Club sportif (C.S.S.)	5 500 €	1 500 € ²	7 000 €
Dancing girls	900 €	500 € ³	1 400 €
E.A.P.S.	400 €	600 € ⁴	1 000 €
Ecurie du bassin minier	600 €		600 €
Etoile sportive	1 500 €	1 000 € ⁵	2 500 €
Hand ball club	2 200 €	500 € ⁶	2 700 €
Sanvignes vélo sport	200 €	400 € ⁷	600 €
Tennis club	1 500 €	3 000 € ⁸	4 500 €
Total associations SLM	17 000 €	7 750 €	24 750 €

¹ participation lignes d'eau

² 2 classes à horaires aménagés et 90 ans du club

³ transport à Dunkerque pour le championnat de France

⁴ tonte

⁵ personnel (500 €) et compétition (500 €)

⁶ classe à horaires aménagés

⁷ participation à l'achat de maillots

⁸ emploi + ménage

Associations hors Sanvignes	Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
Dojo 71	200 €	500 € ¹	700 €
Athlétique Bourgogne Sud	400 €		400 €
Montceau Olympique Natation	100 €		100 €
Rugby Club Montceau Bourgogne	200 €		
Montceau triathlon		200 € ²	200 €
Thalassa	350 €	500 € ³	850 €
USEP	600 €		600 €
Total associations hors SLM	1 850 €	1 200 €	3 050 €

¹ renouvellement des tapis de judo

² coupe de France de triathlon et duathlon

³ renouvellement de la barge

Les subventions ordinaires s'élèveraient à 18 850 € et les subventions exceptionnelles à 8 950 € soit un montant total de 27 800 €, en augmentation de 3.93% (1 050 €) par rapport à 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions, telles que proposées, aux associations sportives et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

Associations non sportives-Rapporteur : Y DOUHARD

9. Subventions 2018

Le rapporteur propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations de Sanvignes	Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
Comité de jumelage	3 600.00 €		3 600.00 €
Club photo SAN ASA	350.00 €		350.00 €
Harmonie	3 500.00 €		3 500.00 €
Hit By The Rock	200.00 €		200.00 €
Coopérative scol. Marcel Sembat	1 000.00 €		1 000.00 €
Coopérative scol. maternelle des Baudras	600.00 €		600.00 €
Coopérative scol. Elémentaire des Baudras	600.00 €		600.00 €
Coopérative scol. élémentaire Liberté Ferry	1 015.00 €		1 015.00 €
Les Vailland Sanvignards	50.00 €		50.00 €
Association des parents autonomes Liberté/ Ferry	50.00 €		50.00 €
Foyer des élèves du collège	600.00 €		600.00 €
Comité des fêtes de Sanvignes	4 000.00 €		4 000.00 €
Comité des fêtes des Essarts	550.00 €	110.00 € ¹	660.00 €
Total associations SLM	16 115.00 €	110.00 €	16 225.00 €

¹la subvention exceptionnelle est proposée pour la prise en charge du transport des personnes âgées pour le repas organisé par le Comité des Fêtes des Essarts à leur profit ; elle est versée a posteriori sur présentation de la facture du transporteur.

Associations hors Sanvignes	Subvention ordinaire
L'Atelier	150.00 €
La Mère en gueule	500.00 €
Eurojeunes	500.00 €
Comité organisation concours résistance	50.00 €
Généalogie et histoire du bassin minier	50.00 €
Musée maison de l'école	100.00 €
Délégués départementaux de l'Education nationale	50.00 €
Pupilles de l'enseignement public 71	100.00 €
Réseau éducation sans frontière du bassin minier	200.00 €
Amicale mycologique des fureteurs	50.00 €
Association des chasseurs du bassin minier	200.00 €
Total associations hors SLM	1 950.00 €

Les subventions ordinaires s'élèveraient à 18 065 € et la subvention exceptionnelle à 110 € soit un montant total de 18 175 €, en augmentation de 4.9% soit 850 € par rapport à 2017.

M. JOUTY demande si les critères utilisés pour déterminer les montants de subvention sont les mêmes que pour les associations sportives et si elles sont proportionnelles au nombre d'habitants de Sanvignes membres ?

M. DOUHARD répond que des sanvignards sont membres des associations hors Sanvignes subventionnées et que le mode de calcul n'est pas le même. Ce sont des montants forfaitaires qui sont proposés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions, telles que proposées, aux associations et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

Pour information, Mme FILLEUX, adjointe en charge des affaires sociales, indique que le C.C.A.S. attribue des subventions, certaines sont obligatoires et calculées au prorata de la population telles que les participations à l'ADIL, à la mission locale, à AGIRE ; d'autres sont facultatives et attribuées dans la limite d'un crédit de 2 800 € pour l'année 2018. Parmi les associations aidées, elle cite la ligue contre le cancer, le foyer des jeunes travailleurs, solidarité services, l'amicale du gai soleil (résidence Louis Veillaud), etc...

10. Convention d'objectifs 2018 avec le Comité des Fêtes de Sanvignes

Le rapporteur expose le projet de convention d'objectifs à conclure avec le comité des fêtes de Sanvignes ; cette association étant régulièrement co-productrice des manifestations municipales, il est nécessaire de définir un cadre pour ce partenariat. Ainsi pour l'année 2018, il est convenu que :

L'Association s'engage à réaliser les actions et les objectifs définis ci-après :

- Assurer l'organisation et la gestion du marché de Noël qui se tient traditionnellement sur la place du Champ de Foire de la commune le second week-end du mois de décembre. Elle fournit la moitié du combustible nécessaire au chauffage des infrastructures et perçoit en contrepartie l'intégralité des recettes (droits de place) liées à cet événement.
- Assurer l'organisation du repas-spectacle des anciens de la commune qui se tient traditionnellement au Domaine de la Trèche au mois de novembre.
- Participer à toute manifestation organisée par la commune, si l'association est d'accord sur le principe, dans le domaine des loisirs et de l'animation. L'association perçoit en contrepartie les recettes (buvettes, ...) liées à sa participation.
- Organiser toute autre fête ou manifestation amicale qu'elle souhaitera sur le territoire de la commune de Sanvignes-les-Mines dans le domaine des loisirs et de l'animation.

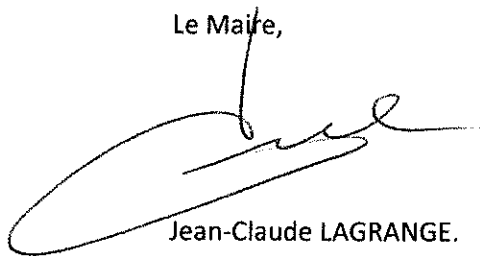
La ville s'engage :

- A accorder son aide financière en 2018 pour les actions et objectifs précités.
- A prendre en charge la fourniture et le financement des éléments suivants :
 - ✓ Les infrastructures nécessaires à l'organisation du marché de Noël. Elle fournit, entre autres, les chapiteaux, appareils de chauffage, parquets, toilettes, la moitié du combustible nécessaire au chauffage des infrastructures et les branchements électriques (ainsi que la consommation électrique).
 - ✓ Le spectacle offert au repas des anciens (et le transport s'il s'avère nécessaire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention proposée et autorise le Maire à la signer.

En l'absence de questions diverses,
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,



Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire,



M. Jean-François SIKON.

